



**COMMUNIQUÉ**  
**Pour diffusion immédiate**

**Une pénurie de main-d'œuvre qualifiée à l'horizon**

**Montréal, le 22 octobre 2007** - L'Ordre des technologues professionnels du Québec déplore que certaines recommandations du rapport de la *Commission d'enquête sur le viaduc de la Concorde* n'aillent pas assez loin.

La conception n'est qu'une étape parmi tant d'autres dans la réalisation d'ouvrages, de ponts, de viaducs, d'autoroutes ou de réseaux d'aqueduc. Après l'ingénierie de conception suit l'ingénierie d'application où tant les ingénieurs que les technologues professionnels sont aptes et compétents à œuvrer. Quotidiennement, ces professionnels se côtoient et contribuent à l'avancement et à la réalisation des travaux d'ingénierie. Le rapport de la Commission n'en fait aucunement mention. Pourtant, depuis de nombreuses années l'OTPRO fait des représentations auprès du gouvernement afin que les professionnels aient une obligation de surveillance des travaux issus de leurs plans et devis. Aussi, qu'il s'agisse d'inspection des ouvrages ou de surveillance des travaux, dans le dessein de protéger le public et d'assurer une traçabilité (signature, sceau, tenue de dossiers, etc.) des services professionnels, nous croyons que ce type de travail devrait être effectué par des membres d'un ordre professionnel (ingénieurs, technologues professionnels ou architectes) et les rapports signés par le(les) professionnel(s) ayant effectué le travail.

L'inspection de bâtiments ou d'ouvrages liés à l'ingénierie doit être effectuée par les ingénieurs en génie civil ou par les technologues professionnels en génie civil. Dans le cadre d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée appréhendée dans les secteurs de la construction et du génie civil au Québec, le gouvernement doit recourir à ces diplômés issus de la formation technique au collégial. Ils possèdent les compétences requises pour mener à terme de tels projets.

Par leur formation, les technologues professionnels effectuent des travaux de nature technique dans le domaine des sciences appliquées en respectant des procédures, des méthodes et des normes reconnues, tout en s'assurant que les gestes posés sauront protéger l'homme et son environnement, comme le prescrit leur Code de déontologie.

L'Ordre des technologues professionnels du Québec, dont son existence remonte à 1980, regroupe 4 000 diplômés d'études collégiales détenant une formation technique de trois ans dans le secteur des sciences appliquées dispensée dans les collèges et cégeps. Parmi les disciplines admissibles à l'Ordre, nous retrouvons la technologie du génie civil.

- 30 -

**Source :**

Alain Bernier, T.P.  
Président de l'Ordre  
Téléphone : 514-389-5921 poste 2470  
Cellulaire : 514-918-5112

Denis Beauchamp, caé  
Directeur général et secrétaire de l'Ordre  
Téléphone : 514-845-3247 poste 107